

Le français parlé des médias, Forsgren, Noren, Sullet-Nylander *et alii*
(éds.), 203-219, Stokholms Universitet, 2007

Ferdinand Brunot entre académisme et innovation : analyse phonostylistique et rhétorique du *Discours d'inauguration des Archives de la parole* (1911)

Sylvie Freyermuth¹ et Jean-François P. Bonnot²

¹Centre « Ecritures », Equipe Michel Baude — E. A. 3943
Université Paul Verlaine, Metz

²Laboratoire de Phonétique (LPB) Laseldi — E.A. 2281, Université de Franche-Comté, & Institut de la Communication Parlée, UMR CNRS 5009, Grenoble

Nouvelles technologies et parole

Les deux dernières décennies du XIX^e siècle ont été marquées par des innovations technologiques fondamentales dans le domaine de l'inscription du mouvement et de l'enregistrement de la parole. Les travaux de Marey en physiologie et ses apports à la « méthode graphique », les recherches de Becquerel et Branly en physique ou encore, dans le champ de l'acoustique, les appareils extrêmement ingénieux de Koenig, le constructeur d'Helmholtz, ont ouvert la voie aux recherches sur l'oralité, en rendant pos-

sibles la conservation de la parole vive et sa description phonétique (Boë, 1997 ; Boë et Bonnot, 2006 à paraître ; Bonnot & Boë, 2001).

D'autre part, des figures tutélaires, telles que celles de Gaston Paris et de Michel Bréal, ont permis de promouvoir de nouvelles approches en dialectologie — jusque là strictement liée à la philologie classique, et dans l'enseignement des langues vivantes (Bonnot & Boë, 2006 à paraître). Grâce à l'appui indéfectible de ces deux savants, l'abbé Rousselot (1846-1924) parviendra à poser les fondements d'une nouvelle discipline, la phonétique expérimentale et à construire un nouveau champ conceptuel, à partir de réflexions croisées sur l'histoire de la langue et sur les moyens instrumentaux à mettre en œuvre pour capter « une image matérielle visible et palpable des phénomènes » (Rousselot, 1924, p. 47).

Suivant l'idée de Gaston Paris, qui estimait que « la nature ne fait pas plus de sauts dans le temps que dans l'espace » (1888, p. 171-172), il s'agira pour Rousselot et ses élèves de tenter de retrouver dans la prononciation vernaculaire moderne la trace de mouvements phonatoires très anciens (Bonnot, 2006 à paraître).

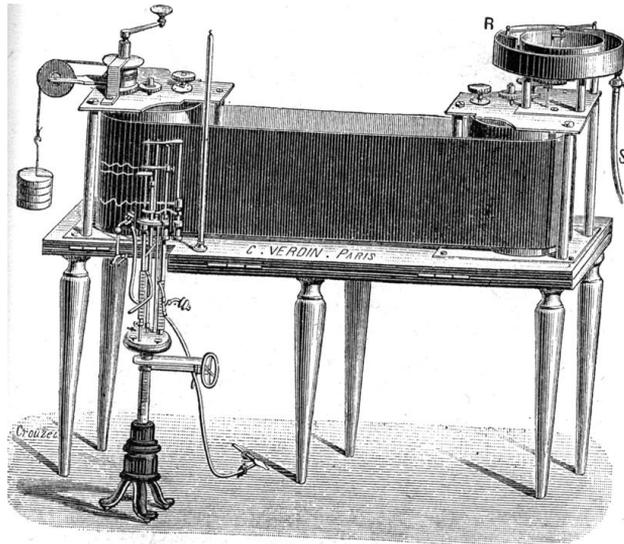


Fig. 22.

Enregistreur à poids.

Enregistreur utilisé par Marey et construit par Verdin
In Rousselot, Principes..., p. 65

C'est dans cette perspective révolutionnaire du point de vue méthodologique qu'il convient de replacer une partie de l'œuvre de Ferdinand Brunot (1860-1938). L'auteur de la monumentale *Histoire de la langue française*, plus jeune que Rousselot d'une quinzaine d'années, occupera une place do-

minante dans l'université française à partir de 1900, date à laquelle il deviendra titulaire de la chaire d'histoire de la langue française à la Sorbonne. Toutefois, dès 1891, date de l'obtention de son doctorat, il enseignera aux ENS d'Ulm et de Sèvres, où il mettra en pratique une conception renouvelée de l'enseignement de la langue, ayant compris toute l'importance d'une approche dépoussiérée de la grammaire.

Enregistreur à ressort portatif de Rousselot
In *Revue de Phonétique*, t.2, p. 9, 1912

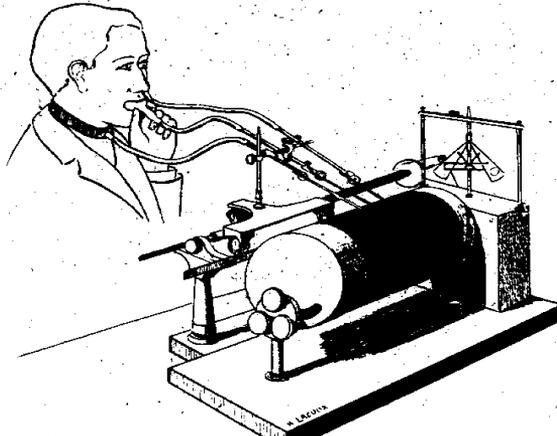


Fig. 4.
Appareil enregistreur.

Le cylindre et le chariot, porteur des tambours, sont actionnés par le même mouvement d'horlogerie. Une poutre à plusieurs gorges règle les déplacements du chariot. Le cylindre, recouvert d'un papier noirci à la fumée d'un rat-de-cave, reçoit la trace des leviers qui reproduisent les mouvements transmis aux tambours par les appareils récepteurs. C'est à savoir, dans l'expérience figurée, une embouchure pour recueillir le souffle avec les vibrations, une olive qui prend l'air dans une narine, et une capsule qui va chercher sur le thyroïde les vibrations du larynx.

Dans un petit ouvrage dédié à l'enseignement de la langue française dans les écoles primaires, publié en 1909, il plaidera d'ailleurs pour des réformes radicales, notamment dans le domaine de l'orthographe, considérant qu'il fallait rapprocher l'écrit de la parole réelle et prédisant notamment que la science ajouterait bientôt au téléphone et au télégraphe « le téléphonographe, instrument indispensable, dans lequel on parlera, et qui à des centaines de kilomètres, avec ou sans fil, écrira la voix [...]. La chimère de l'orthographe phonétique sera devenue une réalité, d'usage quotidien » (Brunot, 1909, p. 31). Brunot est donc parfaitement au courant des nouveaux moyens qui s'offrent à l'expérimentateur et à l'enquêteur de terrain. Il est également soucieux de conserver des témoignages uniques — comme les voix d'Apollinaire, de Cécile Sorel, d'Albert Dreyfus ou de Maurice Barrès, et de graver dans la cire les dialectes et patois en voie d'extinction. Le Maître

réalisera d'ailleurs lui-même deux enquêtes, en 1912 et 1913, dans les Ardennes et dans le Limousin. Ce conservatoire, inspiré notamment des *Phonogrammarchiv* de Vienne, et mis sur pied avec le soutien de l'industriel Emile Pathé, prendra le nom d'*Archives de la parole* et contribuera à la création de l'Institut de Phonétique de Paris. Le discours prononcé par Ferdinand Brunot devant ses collègues de la Sorbonne en 1911 constitue l'acte fondateur de cette grande aventure.

Oral ou écrit ? Telle est la question

L'objet d'étude que nous présentons peut paraître atypique dans un colloque consacré au français parlé des médias, car si l'on se réfère à la définition de Cl. Blanche-Benveniste (1990, p. 17) selon laquelle « étudier le français parlé, c'est étudier des discours généralement non préparés à l'avance » – ce qui revient, ajoute-t-elle, à étudier des discours composés au fur et à mesure de leur production – force est de constater que nous paraissions nous écarter peu ou prou de cette approche ; assurément, le discours que nous nous attachons à étudier¹ occupe une position bien singulière : il existe comme entité orale parce qu'il a été prononcé en public par Ferdinand Brunot le 3 juin 1911, à l'occasion de l'inauguration des *Archives de la Parole*, et il n'en est pas moins construit comme un texte lu et préparé au préalable, comme l'exigeaient d'une part, la solennité des circonstances dans lesquelles il fut produit et verbalisé, et d'autre part, les habitudes de l'époque. Aussi est-on contraint de moduler d'emblée les préalables de Cl. Blanche-Benveniste (op. cit.) qui présente le français oral comme une production spontanée portant dans sa matérialité les marques de son actualisation chronologique². Par sa nature hybride qui, *mutatis mutandis*, évoque la situation en « porte-à-faux » du journal télévisé – de l'oral lu au « prompteur » –, le discours de F. Brunot, quoique oral, est totalement exempt de toute scorie liée au processus de production spontanée. C'est ainsi que l'interruption de l'axe syntagmatique, telle que la décrivent Boury et Bonnot (1992), Bonnot et Kempf (2002) ou M.-A. Morel (2000), par des phénomènes d'hésitations, de reformulation, de correction, sollicitant l'axe paradigmatique, est totalement inexistante. Ce n'est donc pas sur ce plan que nous allons développer

¹ Hubert Pernot, à qui nous devons la reproduction écrite de ce texte, précise qu'il s'agit en fait de la première partie du discours de Ferdinand Brunot, la seule à avoir été enregistrée lors de la cérémonie inaugurale du 3 juin 1911, par un phonogramme Pathé, sur disque Saphir. F. Brunot a pu développer son projet des *Archives de la Parole* grâce au mécénat d'Émile Pathé qui a mis à sa disposition un laboratoire d'enregistrement et du personnel.

² A ce sujet, cf. S. Freyermuth (1995, 1996, 2000, 2002). Dans ces travaux, l'auteur montre que les élèves en difficulté laissent apparaître dans leurs écrits les fonctionnements de la création progressive du texte, comme s'ils le disaient simultanément à la production. Ce mode d'expression a été baptisé *scriptoral*.

notre étude, mais sur celui des rapports entre écrit normé et actualisation par la parole.

Il est éclairant pour notre cadre d'étude d'évoquer dans quelles conditions on a pu envisager l'étude du discours de F. Brunot, dont nous avons téléchargé la reproduction de l'enregistrement d'époque sur le site de la bibliothèque numérique de la BNF³, qui propose quelques documents sonores faisant partie des *Archives de la parole*. Afin de pouvoir y travailler d'un point de vue stylistique et rhétorique, nous avons entrepris de le retranscrire⁴, mais nous n'avons pas procédé de la même manière que celle que décrit M.-A. Morel (2000) et ce pour une raison majeure : à l'écoute, il nous est apparu que le caractère extrêmement construit du discours tirait celui-ci vers l'écrit, de sorte que nous avons tenté de réaliser un compromis, en restituant une ponctuation en fonction des pauses et des unités sémantico-syntaxiques. Posture délicate, puisque, comme le font remarquer Cl. Blanche-Benveniste et C. Jeanjean (1986, p. 115), « transcrire de la langue parlée tient un peu du paradoxe : garder dans une représentation écrite certaines caractéristiques de l'oralité ; faire le 'rendu' de la chose orale tout en restant dans ses habitudes de lecture établies depuis longtemps pour la chose écrite ... On va se trouver tiraillé entre deux exigences : la fidélité à la chose parlée et la lisibilité de son rendu par écrit. » Ce problème est à la source de la création des *Archives de la Parole*. En effet, F. Brunot ne dit-il pas lui-même dans son discours : « Après l'écriture, après l'imprimerie, il restait encore un progrès essentiel à faire, car ni l'une ni l'autre ne fixent ni ne transmettent la parole dans son intégrité absolue » ? Notre choix méthodologique privilégie l'écrit pour des raisons évidentes de cadre d'analyse (essentiellement rhétorique et stylistique) et de condition d'énonciation, mais n'obère en rien notre perception de l'oral, pour lequel nous partageons entièrement l'avis de Cl. Blanche-Benveniste (1993) lorsqu'elle fait remarquer qu'il est saugrenu de penser que l'on parle avec des phrases. Nous irons même plus avant en souscrivant, pour l'écrit, à l'analyse de J.-M. Adam (1990, 2002), dont l'approche macro-textuelle remet en question l'unité phrastique à travers les entités clause, période et séquence. Outre la version orale enregistrée (désormais VO) et notre retranscription (désormais VT), il se trouve que nous avons découvert ultérieurement une version écrite « d'époque » du discours de F. Brunot (désormais VÉ), identique à celle publiée dans la plaquette (actuellement introuvable) éditée à l'occasion de l'inauguration des *Archives de la Parole*. Ce texte figure dans un article de 1928 d'Hubert Pernot dans la *Revue de Phonétique* (1870-1946), dont Pernot fut le co-fondateur avec l'abbé Rousset.

³ <http://gallica.bnf.fr>

⁴ Dans un souci de clarté, afin de ne pas multiplier les versions à comparer, l'écoute et la transcription ont été réalisées par l'un des deux auteurs (S. Freyermuth), et la version de travail est donc passée par le filtre de ce seul auditeur/scripteur.

Nous avons donc procédé à une mise en perspective des trois entités : la première VÉ, texte rédigé par Brunot, la seconde VO, discours oralisé par le linguiste à partir duquel nous avons élaboré la troisième entité VT, transcription issue du croisement de notre perception de la parole de Brunot et de notre conception de l'écrit⁵. Comme on pouvait s'y attendre, de nombreuses divergences de ponctuation se font jour entre la version écrite de Brunot et la nôtre, transcrite à partir de l'écoute de l'enregistrement, venant ainsi en confirmer le caractère hybride. En effet, bien que le document lu ait été rédigé antérieurement, il n'échappe pas aux contingences de l'oral, et force est de constater que Brunot a prononcé son allocution différemment de ce que fixait sa version préalablement écrite.

La question de la segmentation

Nous avons approfondi notre analyse dans les cas où la ponctuation de VT divergeait de celle de VÉ, ou dans celui où les deux ponctuations concordantes entraient en contradiction avec la durée des pauses relevées dans VO. Nous avons dégagé quatre cas de figure.

1. Pause, ponctuation et souffle

Contrairement à Brunot qui ne met aucune virgule dans la première phrase de VÉ, nous en avons reporté une entre la relative restrictive et le verbe en nous fiant à la pause importante de VO (1160 msc) ; nous privilégions ainsi la ponctuation comme marqueur du souffle plutôt que comme séparateur syntaxique, puisque la relative de ce type, contrairement à l'appositive, ne peut être détachée du substantif dont elle délimite l'extension (tableau 1).

En cela, nous nous référons aux travaux de N. Catach (1981, 1991), qui évoque la possibilité d'envisager la ponctuation comme marqueur prosodique, comme cela fut le cas jusqu'au XVIII^e siècle, où l'on concevait encore facilement l'écrit comme une entité destinée à être lue en public. Pour faire court, on peut dire à l'instar de H. Meschonnic (1982), que la ponctuation est la matérialisation de l'oral dans le visuel. Cependant, pour un cas de figure identique dans la même phrase, tout comme Brunot (VÉ), nous n'avons pas placé de virgule entre la forme verbale *a commencé* et le SN circonstanciel *le jour* expansé par la relative, alors que le linguiste (VO)

⁵ Point n'est besoin d'épiloguer, puisque c'est devenu un lieu commun de dire que la transcription est passée au filtre de l'auditeur/transcripteur. Et comme l'affirment Cl. Blanche-Benveniste et C. Jeanjean (1986, p. 102-103) : « Les gens qui ont une grande expérience de la transcription témoignent tous dans le même sens : l'oreille est un traître ; on écoute ce qu'on s'attend à écouter. [...] Phonéticiens et psychologues s'accordent à dire que la perception est un processus actif qui s'appuie sur la compréhension des énoncés. »

marque clairement une pause de 681 msc à cet endroit. Dans ce cas, c'est manifestement le critère sémantico-syntaxique qui a prévalu dans VÉ et VT, puisque l'indication temporelle *le jour où l'homme a imaginé de dessiner un premier symbole pour représenter sa pensée*, en dépit de sa complexité syntaxique (SN antécédent de la relative comprenant elle-même une proposition infinitive qui appelle une proposition de but), forme un tout cohésif impérativement appelé par le sémantisme verbal. Même phénomène d'identité entre VÉ et VT où la coordination a bloqué la virgule, alors que dans VO une pause de 1327 msc est marquée : *Une part de leur beauté est ainsi effacée # et abolie à jamais*. Comme l'affirme B. Zellner (1998, p. 45) : « en lecture, la structuration prosodique des groupes de mots n'est pas systématiquement dépendante d'une stratégie syntaxique. » Plus encore, elle précise que le modèle de Prince et Smolensky revisité par Delais (1995) postule la possibilité de plusieurs interprétations prosodiques pour un matériel textuel identique, en fonction du meilleur compromis entre les contraintes accentuelles et les contraintes syntaxiques (ibid., p 45).

| Exemple | Texte | Version transcrite | Version écrite | Version orale Pause (msec) |
|---------|---|--------------------|----------------|-------------------------------|
| 1a | La création d'appareils qui enregistrent et reproduisent la voix humaine # complète une série d'inventions qui a commencé [...] | virgule | ∅ | 1160 |
| 1b | [...] qui a commencé # le jour où l'homme a imaginé de dessiner [...] | ∅ | ∅ | 681 |
| 2 | Une part de leur beauté est ainsi effacée # et abolie à jamais. | ∅ | ∅ | 1327 |

Tableau 1

2. Critères sémantico-syntaxiques, ponctuation et pause

Dans d'autres cas, Brunot a respecté la norme écrite de la ponctuation mais ne l'a pas suivie dans VO (tableau 2). En effet, dans le premier exemple, le segment *repliée sur elle-même* formé à partir d'un participe passé adjectivé caractérise le substantif *âme* à l'intérieur de la relative. Dans une phrase aussi complexe, on attend la présence de virgules, que l'on trouve. Mais à l'oral Brunot ne marque aucune pause, comme si le syntagme jouant le rôle de l'adjectif épithète était une information primordiale et non ajoutée

de façon subsidiaire. Le deuxième exemple reproduit ce phénomène, cette fois avec l'incise *comme on dit*, dont la valeur énonciative porte en fait sur la suite de la proposition : *on dit que le monde a des réalités que la science n'atteint pas*, et c'est sur toute cette assertion que Brunot fait peser l'hypothèse. Nous avons donc privilégié dans notre transcription une dimension écrite et non pas purement orale.

| Exemple | Texte | Version transcrite | Version écrite | Version orale Pause (msec) |
|---------|--|---------------------|---------------------|-------------------------------|
| 1 | [...] où l'âme # repliée sur elle-même # revit les deuils ou bien les joies du passé | virgule/ virgule | virgule/ virgule | 0/0 |
| 2 | Si le monde a # comme on dit # des réalités que la science n'atteint pas [...] | virgule/ virgule | virgule/ virgule | 0/0 |

Tableau 2

Un autre aspect intéressant à relever tient dans la divergence entre pause et critère sémantico-syntaxique. A trois reprises, nous fiant à l'indication des pauses dans VO, nous avons placé une ponctuation forte – le point – alors que dans sa VÉ, Brunot avait fait le choix de la ponctuation semi-forte – le point-virgule, et inversement (tableau 3).

| Exemple | Texte | Version transrite | Version écrite | Version orale Pause (msec) |
|---------|---|-------------------|-------------------|-------------------------------|
| 1 | [...] il semble qu'une voix éteinte s'éveille tout à coup, comme un oiseau dans la nuit # tout notre être alors se tend vers elle pour en écouter le chant lointain | point | point- virgule | 1016 |
| 2 | pour en écouter le chant lointain # la poésie des choses mortes enveloppe ces évocations incertaines | point- virgule | point | 628 |
| 3 | ces évocations incertaines # mais combien nous voudrions pouvoir leur substituer une réalité | point | point- virgule | 978 |

Tableau 3

Dans l'exemple (1), comme dans le (3), le lien sémantico-syntaxique reste fort grâce à la relation anaphorique qui s'établit avec les syntagmes nominaux indéfini et défini par l'intermédiaire des pronoms : *une voix éteinte / elle* ; *ces évocations incertaines / leur* ; d'autre part, ce lien est renforcé par l'adverbe énonciatif *alors* et le connecteur *mais* qui instaurent tous deux une continuité entre les deux périodes, ce qui justifie la ponctuation semi-forte, alors que la VO est rythmée par des pauses dont on penserait qu'elles correspondent à un point. Inversement, l'exemple (2) comporte un point, alors qu'à l'oral, la pause est nettement inférieure aux deux autres. On avance, comme explication de la présence de la ponctuation forte, le passage à un autre groupe thématique *la poésie des choses mortes*.

Approche rhétorique et stylistique

L'autre versant de notre étude a pour objectif de mettre en évidence les rapports reliant l'aspect rhétorico-sémantique à l'aspect prosodique dans un cadre macro-textuel. Dans une telle perspective, il convient de ne pas se limiter aux bornes de la phrase et d'élargir l'analyse aux unités transphrastiques, que J.-M. Adam (1990) nomme des « empaquetages » (ibid., p. 17), ce qui rappelle la notion de période, rattachée d'abord à la rhétorique classique — oubliée à tort pendant trop longtemps, mais qui retrouve une légitimité grâce aux récents travaux portant sur l'oralité. Cette unité peut s'étendre de la dimension phrastique à l'empan textuel, ce qui rend pertinent

le débat à propos de l'articulation des micro- et macro-structures⁶. À ce rythme ainsi dégagé, on superposera l'analyse prosodique de la (VO).

Dans le cadre de la rhétorique classique, le discours de Brunot tient à la fois du registre épideictique car il fait l'éloge d'un appareil né de la technologie la plus avancée, et du registre judiciaire par ses passages argumentatifs dont le but est d'emporter l'adhésion de l'auditeur. Nous envisagerons ce document sous un double aspect : la *dispositio* et l'*elocutio*⁷, étant entendu que pour la dernière phase de l'actualisation du propos, nous ne disposons que de la dimension purement orale conservée sur le disque Pathé de 5'11.

Combinaisons rythmiques

Le rythme binaire

La *dispositio* fait apparaître un rythme binaire dominant, puisque nous avons décompté 34 occurrences de ce type sur l'ensemble du texte. Ce rythme est mis en œuvre par un système de parallélismes dans lesquels l'orateur a exploité toutes les combinaisons possibles. Nous ne pourrions ici qu'en proposer la typologie⁸:

1. La coordination (y compris négative) d'éléments appartenant à des classes syntaxiques et des structures diverses :

enregistrent et reproduisent
ni l'une ni l'autre
ne fixent ni ne transmettent
par essence et par nature
un assemblage de sons et de bruits
les deuils ou bien les joies du passé

⁶ On indique à ce propos la publication des actes du colloque international d'Århus (17-19 mai 2001) : *Macro-syntaxe et macro-sémantique*, (2002). Dans leur introduction, Andersen et Nølke affirment :

« [...] ces derniers temps, on a assisté à un intérêt croissant pour les études consacrées non seulement à d'autres unités que la phrase, mais aussi aux mécanismes linguistiques qui relient ces unités entre elles. La sémantique, la pragmatique et la grammaire textuelle se sont intéressées à des notions comme cohésion et cohérence [...]. D'autres encore ont inventé la macro-syntaxe [...]. » (op. cit., p. 1).

Il va de soi que le sujet qui nous préoccupe ici, à l'interface de l'oral et de l'écrit, nécessite un dépassement de l'unité phrastique.

⁷ Seuls les contemporains de Brunot partageant ce moment historique ont bénéficié de surcroît de l'*actio*.

⁸ Compte tenu des contraintes de la publication.

2. Le rythme binaire peut s'affirmer davantage par la présence d'un emboîtement :

Nous ne savons même pas quand on a cessé d'observer rigoureusement la division des hémistiches (1), ou de prononcer [longues (A) et finales (B)] des mots pluriels (2).

...Ou sous la forme d'une anadiplose :

elle est un assemblage de sons et de bruits. Or, ces sons et ces bruits ont un rôle tel [...].

3. Le rythme binaire se révèle également dans des juxtapositions dont le deuxième terme consiste en un synonyme :

nous refaisons à notre usage un texte qui ne s'est (1) jamais prononcé, (2) jamais débité tel que nous le disons.

Dans cet exemple, les deux membres du parallélisme sont liés tout d'abord par la répétition de l'adverbe *jamais*, ensuite par le nombre identique de syllabes du participe passé (3) et enfin par l'écho en [e]. Même remarque pour l'occurrence suivante concernant l'itération de la structure négative et les deux syntagmes construits en chiasme [adjectif + substantif / substantif + adjectif] :

pas un faible soupir (1), pas un écho lointain (2)

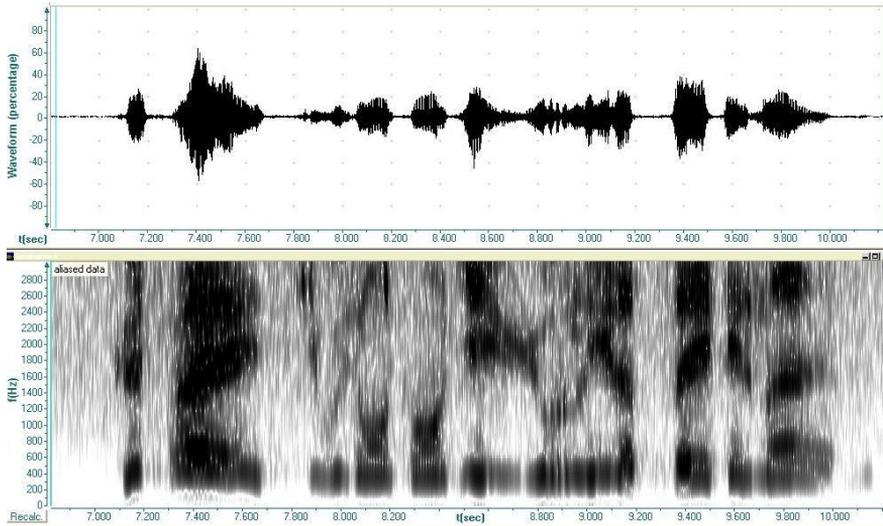
Il arrive également que le deuxième terme puisse apporter au contraire une modification sémantique, comme c'est le cas dans l'exemple suivant :

L'esprit [...] est diminué, parfois détruit (où l'on observe une gradation)

Enfin, il se manifeste :

4. Par anaphore rhétorique ...

« Que serait-ce si vous entendiez hurler la bête elle-même ? »



Que serait-ce, écrivait Eschine à des disciples qu'enthousiasmait la lecture d'une harangue de Démosthène, *que serait-ce* si vous entendiez hurler la bête elle-même ?

... Ou paire de questions :

Et *que nous enseigne* dès lors une indication crayonnée par une Rachel sur son rôle ? *Que vaut* une note du critique qui a essayé de marquer comment la fameuse tragédienne disait un vers du répertoire ?

Combinaison du rythme binaire à un rythme ternaire

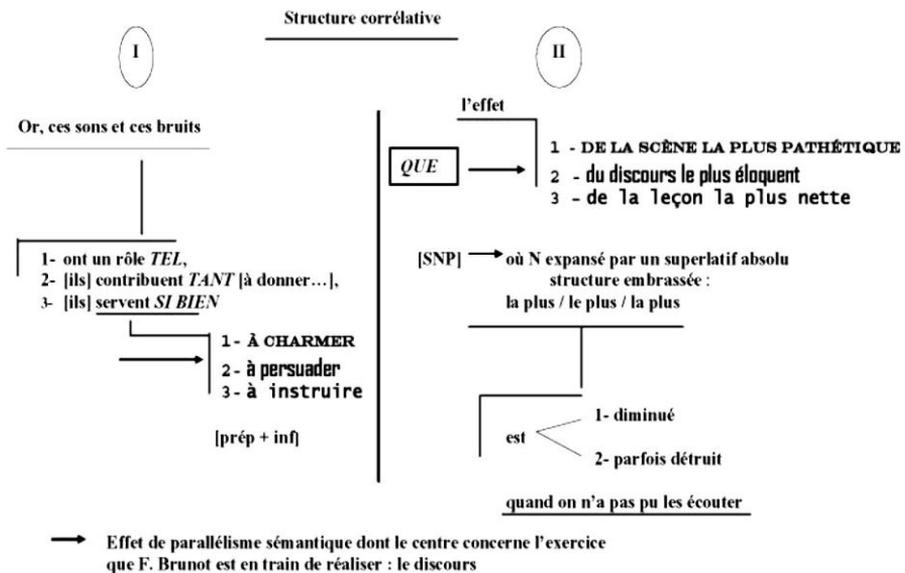
Nous nous attarderons davantage sur les compositions rythmiques. Dans le discours de Brunot, les rythmes binaire et ternaire s'associent à cinq reprises, dont trois fois dans le passage que nous allons examiner. Il s'agit de moments cruciaux du texte, qui relèvent aussi bien de l'art de persuader que de celui d'émouvoir.

Nous traiterons un seul exemple, un épitrochisme (accumulation de mots expressifs, le plus souvent courts), mais il est suffisamment éloquent pour mettre en évidence la force persuasive de l'orateur.

Le rythme binaire s'inscrit dans la structure corrélative dont chacun des deux membres offre un développement ternaire. Ainsi, les 3 modifieurs *tel*, *tant* et *si bien* appellent le consécutif *que* introduisant lui-même le substantif *effet*, en distribution sur 3 groupes prépositionnels complément déterminatifs, dont chacun est caractérisé par un superlatif : *la plus pathétique*, *le plus éloquent*, *la plus nette*. Dans le premier membre corrélatif, le 3e verbe de la

série introduit 3 infinitifs : *ils servent si bien à charmer, à persuader, à instruire*. Dans le second membre corrélatif, le SN étendu appelé par le consécutif est sujet du GV dans lequel le verbe être est en distribution sur 2 formes de participe passé. La période s'achève sur la subordonnée conjonctive *quand on n'a pas pu les écouter*, dont le pronom *les* anaphorise en principe les deux SN démonstratifs coordonnés *ces sons et ces bruits*, et provoque ainsi un retour au début de la période, ou de manière plus hardie, *les* anaphorise la scène la plus pathétique, le discours le plus éloquent, la leçon la plus nette.

Exemple d'imbrication d'un rythme ternaire dans un rythme binaire



Or, ces sons et ces bruits ont un rôle tel (1), ils contribuent tant (2) à donner aux langues leur caractère, ils servent si bien (3) [...]

ils servent si bien (1), à charmer (2), à persuader (3), / que l'esprit [disjonction, ou mise en facteur d'un élément] de la scène la plus pathétique (1), du discours le plus éloquent (2), de la leçon la plus nette (3) est diminué, parfois détruit quand on n'a pas pu les écouter.

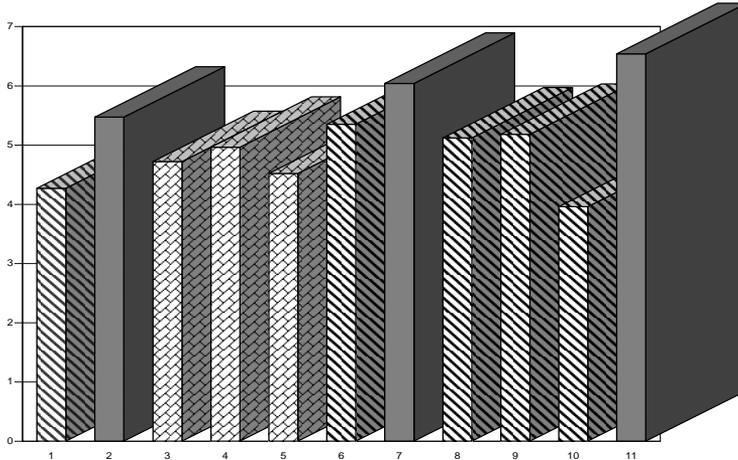
Cohésion entre la prosodie et le contenu sémantico-pragmatique

Il convient à présent de confirmer le caractère persuasif d'un tel passage d'un point de vue prosodique. Brunot offre en effet une plasticité impressionnante dans la tessiture discursive, dominant avec virtuosité l'*elocutio*

antique. Ainsi, dans la structure que nous venons d'analyser, on relève une vitesse articulatoire⁹ modulée et balisée par des pics qui suivent une gradation :

Vitesse d'articulation de la séquence

« [...] ces sons et ces bruits ont un rôle tel / **ILS CONTRIBUENT TANT A DONNER AUX LANGUES LEUR CARACTERE** / ils servent si bien à charmer / à persuader / à instruire / que l'esprit de la scène la plus pathétique / **DU DISCOURS LE PLUS ELOQUENT** / de la leçon la plus nette / est diminué / parfois détruit / **QUAND ON N'A PAS PU LES ECOUTER** »



Les séquences les plus rapides (colonnes grisées unies 2, 7, 11) correspondent aux caractéristiques attachées aux *sons et aux bruits* (1), eux-mêmes actualisés dans un *discours* (2), et qu'*on n'a pas pu écouter* (3). D'où la nécessité d'y remédier par une invention, dont Brunot fait l'éloge par le présent discours, qu'il enregistre simultanément grâce à ladite invention ...

On notera également l'homogénéité de la séquence ternaire (colonnes quadrillées 3, 4, 5) [*ils servent si bien à charmer* (1), *à persuader* (2), *à instruire* (3)] tant sur le plan sémantique que sur celui de la vitesse d'articulation qui est constante. Enfin, la vitesse articulatoire la plus basse correspond à l'idée de la destruction de l'effet produit par les sons et les bruits (colonne hachurée 10). On voit donc ici une forme de corrélation entre la vitesse d'articulation, le sens véhiculé et l'objectif recherché, à savoir la persuasion.

Nous sommes d'autant plus fondés à défendre cette analyse, que Rousset (1925, p. 1094) affirmait : « La poésie, le chant, l'art oratoire utilisent, pour nous charmer, les éléments musicaux et rythmiques de la parole, et

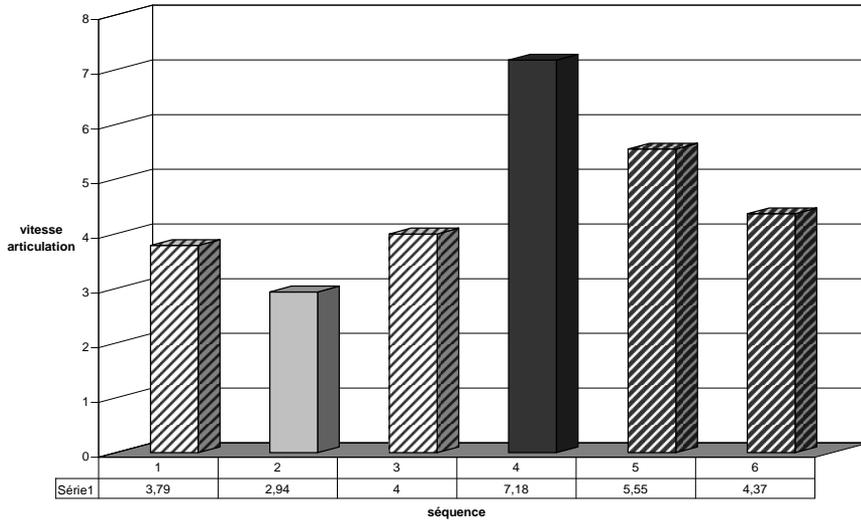
⁹ Cf. B. Zellner (1998, p. 29) : « [Selon Grosjean, 1975], la *vitesse de parole* correspond à la vitesse générale de locution. Elle se mesure comme suit : Nombre de syllabes / temps de locution. La *vitesse d'articulation* correspond à la vitesse de phonation. Elle se mesure comme suit : Nombre de syllabes / [temps de locution – pauses]. »

peuvent, à cet égard, servir de thèmes à des travaux du plus grand intérêt. J'ai moi-même commencé une étude de ce genre en collaboration avec M. Brunot ; mais différentes préoccupations nous ont attirés d'autres côtés ».

Par ailleurs, Brunot suscite sciemment l'émotion, probablement lui-même en proie à ce sentiment, comme tout bon orateur soucieux de son *ethos*, et ce à deux endroits bien spécifiques du discours : deux passages polyphoniques, que l'on doit à la prosopopée d'Eschine – en fait il cite un écrit de l'orateur tout en lui prêtant sa voix – et à celle de Musset dont il déclame les vers prononcés par le dramaturge sur la dépouille de la Malibran. On peut noter que ces deux passages au discours direct sont signalés par un changement prosodique, mais non pas par la ponctuation que l'on pouvait attendre dans (VÉ). La prosopopée d'Eschine met en évidence une vitesse articuloire plus importante dans le passage qui correspond à l'incise du DR au style direct (5,5 contre {2,6 – 4,3 – 4,59}). Mais nous proposons d'examiner le deuxième cas, plus éloquent encore.

Si l'on examine le tableau confrontant la vitesse articuloire de l'évocation des vers de Musset et de leur citation, et celle du passage faisant l'éloge de la modernité qui lui succède, on est frappé par une modification radicale : outre le premier des trois vers de Musset cités auquel il manque vraisemblablement une partie, ce sont des alexandrins parfaitement scandés et déclamés comme en témoigne la vitesse d'articulation particulièrement basse (2,94). Les deux périodes qui les encadrent ont sensiblement la même vitesse (3,79 et 4). La seconde partie, qui s'oppose radicalement à la précédente par l'adversatif *mais* et le passage du siècle de Musset au « siècle des merveilles », présente un pic dans la vitesse articuloire, puisqu'on monte à 7,18. Puis la vitesse décroît dans les deux membres du chiasme lexical [réalités / science // science / réalités].

Musset en a dit sa tristesse devant le cercueil de la Malibran / de tant de beauté, de gloire et d'espérance, de tant d'accords si doux d'un instrument divin, pas un faible soupir, pas un écho lointain ! / Il suffit qu'une voix s'éteigne pour que nous en soyons séparés par un espace infranchissable. / Mais nous sommes au siècle des merveilles. / Si le monde a, comme on dit, des réalités que la science n'atteint pas, / en échange, la science donne sans cesse au monde des réalités qu'il n'avait pas.



Dernier point à noter : cette forme de classicisme, lisible dans l'exploitation des rythmes et de la déclamation, entre en conflit avec un phénomène repérable dans l'ensemble du discours, à savoir la chute du « e » instable. On en repère 17 occurrences dans le texte ; par exemple : *Monsieur l'Recteur, Monsieur l'Vice-Recteur ; Que s'rait-ce, écrivait Eschine à des disciples ; Quelque progrès qu'ait fait(s) l'histoire d' la prononciation et d' la langue ; la beauté expressive nous en d'meuvent accessibles ; des réalités qu'la science n'atteint pas*. Cette particularité vient renforcer celle des pauses, explicitée précédemment, et toutes deux s'ajoutent à la thématique très moderne du propos.

Conclusion

Le discours prononcé par Ferdinand Brunot le 3 juin 1911 offre, comme nous venons de le voir, une remarquable bigarrure : empreint de classicisme aussi bien dans la *dispositio* que dans l'*elocutio*, il est néanmoins frappé au coin de la modernité par la nature même du sujet qu'il développe – l'invention révolutionnaire du phonogramme. Or l'ancrage du thème de cet éloge dans l'avant-garde technologique n'empêche pas l'orateur de se servir de sa culture rhétorique classique et de jouer de sa voix comme d'un instrument : il la module avec virtuosité selon les différents types et registres discursifs, oscillant en permanence entre argumentation nette et lyrisme. Ferdinand Brunot produit un texte hybride, jouissant à la fois de la spontanéité de l'oral et de la rigueur d'un écrit très travaillé et construit. Il concilie ainsi ces deux dimensions, au sein d'une plaidoirie pour un engin révolutionnaire qui

fait mentir l'adage « *Verba volant, scripta manent* ». Nous laissons à Brunot le soin de conclure par ces mots : « Voici qu'à peu près en même temps, l'homme commence à faire son chemin vers le ciel, et la parole se grave dans la matière pour toujours. »

Références

- ADAM, J.-M. (1990), *Éléments de linguistique textuelle*. Liège, Mardaga.
- « La période. De la stylistique à la linguistique textuelle », in : *Stylistique et littérature, Versants*, 18. Boudry, la Baconnière, 5-19.
- (2002), « De la période à la séquence. Contribution à une (trans)linguistique textuelle comparative », in : *Macro-syntaxe et macro-sémantique*. Berne, Peter Lang, 167-188.
- ANDERSEN, H. L., & NØLKE, H. (2002), « Macro-syntaxe et macro-sémantique : introduction ». In : *Macro-syntaxe et macro-sémantique*, Berne, Peter Lang, 1-21.
- BLANCHE-BENVENISTE, Cl. (1990), *Le français parlé. Études grammaticales*, Paris, CNRS Éditions, coll. « Sciences du langage ».
- (1993), *Le français parlé. Études grammaticales*, Paris, CNRS.
- & JEANJEAN, C. (1987), *Le français parlé, Transcription et édition*, CNRS-INALF. Paris, Didier.
- BOË, L.-J. (1997), « Sciences phonétiques et relations forme/substance : 1. un siècle de ruptures, négociations et réorganisations », *HEL*, 19/1, 5-41.
- , & BONNOT, J.-F. P. (2006, à paraître) « De l'émergence de la phonétique expérimentale à la création de l'institut de phonétique de Grenoble et à la structuration de l'ICP », in : BOË, L.-J. & BONNOT, J.-F.P. (éds.). *Un siècle de phonétique expérimentale : histoire et développement*. Lyon, Presses de l'ENS LSH.
- BONNOT, J.-F.P. (2006 à paraître), « Le sens du mouvement dans l'histoire de la parole, de Géraud de Cordemoy à l'abbé Rousselot », in : KELLER, D., & SOCK, R., (éds.). *Vers le mouvement...*
- , & BOË, L.-J. (2001), « Emergence de la phonétique générale et expérimentale en France au tournant du XX^e siècle : de la prise en compte de l'oralité à la recherche d'une transcription 'idéale' », in : KLEIBER, G., PELLAT, J.-CHR., & BURIDANT, C., (éds.), *Par monts et par vaux. Itinéraires linguistiques et grammaticaux*, 43-54. Louvain, Peeters.
- , & BOË, L.-J. (2006 à paraître), « A propos des sources et influences historiques de l'œuvre de Théodore Rosset », in : BOË, L.-J. & BONNOT, J.-F.P. (éds.), *Un siècle de phonétique expérimentale : histoire et développement*. Lyon, Presses de l'ENS LSH.
- , & KELLER, D. (2005), « Anticipation dans la parole, 'bases articulatoires' et modèles phonétiques : un aperçu historique », in : SOCK, R., & VAXELAIRE, B., (éds.). *L'anticipation à l'horizon du présent*, 239-252, Sprimont, Mardaga.
- , & KEMPF C-B. (2002), « 'Joo, Hop, On y va, Ja', ou : comment faire bon usage des pauses et des hésitations lorsque l'on est trilingue (français / alsacien / alle-

- mand) », in : BEGUELIN M.-J., BERRENDONNER A., & BONHOMME M., (éds.). *Etudes de syntaxe, de sémantique et de rhétorique*, Scolia, 14, 29-51.
- BOURY, I., & BONNOT, J.-F.P. (1992), « Stratégies sociales et opérations cognitives : quelques remarques à propos de la fonction des pauses dans un modèle d'engrammation et d'exécution du discours », *19^e CILPR*, vol. III : A Coruña : Fundación « Pedro Barrié de la Maza », 397-403.
- BRUNOT, F. (1909), *l'enseignement de la langue française. Ce qu'il est — Ce qu'il devrait être dans l'enseignement primaire*. Paris, Armand Colin.
- CATACH, N. (1980), « La ponctuation », *Langue Française*, 45, 16-27.
- (1991), « La ponctuation et l'acquisition de la langue écrite. Norme, système, stratégies », *Pratiques*, 70, 49-59.
- FREYERMUTH, S. (1995), « Pour une approche mémorielle des difficultés linguistiques des élèves en formation professionnelle : quelques propositions didactiques », *LINX*, n° spécial, 1, 323-337.
- (1996), *Des incohérences anaphoriques au mode d'expression scriptural : plaidoyer pour un genre hybride et une profondeur du texte*. Strasbourg, Thèse de doctorat (dir. G. Kleiber).
- (2000), « L'économie de la reprise anaphorique : un révélateur de compétences stylistiques dans les écrits d'élèves en échec scolaire », in : *Répétition, altération, reformulation*. Annales Littéraires de l'Université de Besançon, PUFC, Diffusion « Les Belles Lettres », Paris, 173-187.
- (2002), « La scriptoralité au secours de l'écrit en échec », in : *L'oralité dans l'écrit... et réciproquement*. Toulouse, C.A.L.S./C.P.S.T., 315-327.
- MESCHONNIC, H. (1982), *Critique du rythme*. Paris, Verdier.
- MOREL, M.-A. (2000), « Complémentarité des indices du plan segmental et du plan suprasegmental dans l'oral spontané en français ». In *Le français parlé*, Études romanes, 47, Museum Tusulanum Press, Université de Copenhague, p. 89-101.
- PARIS, G. (1888), « les parlers de France. Lecture faite à la réunion des sociétés savantes le samedi 26 mai 1888 ». In : *Revue des patois gallo-romans*, tome 2, 161-175.
- PERNOT, H. (1928), « L'institut de phonétique de l'université de Paris ». *Revue de phonétique*, 5, 28-42.
- ROUSSELOT, P.-J. (1924-1925) : *principes de phonétique expérimentale*. Paris tome 1, H. Didier, tome 2 (nouvelle édition).
- ZELLNER, B., (1998), *Caractérisation et prédiction du débit de parole en français. Une étude de cas*. Thèse de doctorat, Université de Lausanne.